

La plateforme Api-agro lance sa nouvelle version

© 02/05/2019 | 👤 CLG • 📰 Terre-net Média

Créée fin 2017 à l'initiative des réseaux des Instituts techniques agricoles (Acta) et de l'APCA, la plateforme Api-Agro est disponible dans une nouvelle version.

La **plateforme Api-Agro** propose aux acteurs du secteur agricole un cadre d'échange de données sécurisé et maîtrisé, sur une infrastructure souveraine européenne. « Elle permet aux filières agricoles françaises et européennes de maîtriser la propriété et l'usage de leurs **données**, le nouvel or vert du secteur. L'accès aux **données agricoles** est en effet devenu aussi stratégique que l'accès aux ressources naturelles et aux terres agricoles. »

« Cette nouvelle version de la plateforme est bénéfique aux acteurs des filières agricoles au quotidien et stratégique pour l'agriculture française à moyen et long terme. Api-agro est la clef pour **répondre aux défis agricoles futurs** qui se joueront autant sur les problématiques d'accès aux données que sur les productions agricoles », explique Sébastien Windsor, président d'Api-agro et président de l'**Acta** - les **instituts techniques agricoles**.

Ainsi, en contrepartie d'un abonnement forfaitaire, Api-agro propose à ses utilisateurs cinq fonctionnalités majeures :

- « Un espace d'échange sécurisé. Le process d'enregistrement permet de sécuriser l'espace d'échange : les émetteurs et acquéreurs de données, d'algorithmes et d'Api sont identifiés au sein de la plateforme ;
- Une individualisation des offres. Chaque abonné peut présenter ses offres sous un certain angle fonctionnel, juridique et commercial en fonction de sa stratégie de mise en marché de ses données, ses algorithmes et Api ;
- Une transparence technique et des technologies fiables et consolidées. Les échanges se font aux formats standards du marché et chaque offre est techniquement identifiée et listée dans le catalogue de la plateforme si l'abonné le souhaite ;
- Un espace d'échange commercial. Chaque abonné peut monétiser ses jeux de données, algorithmes et Api, de façon ponctuelle ou récurrente, avec des possibilités de souscription annuelle ;
- Une sécurisation contractuelle. Chaque transaction réalisée au sein de la plateforme est juridiquement sécurisée entre le vendeur et l'acquéreur. Que ce soit à titre gratuit ou onéreux, toute transaction génère un contrat encadrant l'usage qui sera fait de la donnée. »

À lire >> [Une deuxième levée de fonds d'un million d'euros pour Api-Agro](#)

Et aussi >> [Api-Agro, une initiative favorisant l'échange des données agricoles](#)